

Fondation Partenariale de l'Université de Lille

Siège social : Université de Lille 2

42, rue Paul Duez

59800 LILLE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 11 MAI 2017

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

L'an deux mil dix-sept, le onze mai, à 18 heures,

Les membres du Conseil d'administration de la Fondation Partenariale de l'Université de Lille ayant son siège dans les locaux de l'Université de Lille, Droit et Santé, 42, rue Paul Duez, 59800 Lille (ci-après dénommée « la Fondation Partenariale »), se sont réunis, au siège, sur convocation du Président de l'Université, Monsieur le Pr. Xavier Vandendriessche, par courrier électronique, conformément aux dispositions des statuts.

Il a été établi une feuille de présence signée par les membres du Collège des Fondateurs, du Collège des Représentants du Personnel et du Collège des Personnalités qualifiées présents. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal.

Le Conseil d'Administration est présidé par Monsieur le Pr. Xavier Vandendriessche, en qualité de Président de la Fondation. Le Président est assisté d'un secrétaire de séance, Monsieur Pierre-Marie Robert, en sa qualité de membre du collège des représentants des personnels.

Le Président rappelle que le Conseil d'administration est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015 ;
2. Adoption du rapport moral présenté par le Bureau pour l'exercice clos au 31 décembre 2015 ;
3. Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016 ;
4. Adoption du rapport moral présenté par le Bureau pour l'exercice clos au 31 décembre 2016 ;
5. Présentation du rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions passées entrant dans le champ de l'article L. 612-5 du Code de commerce pendant l'exercice clos au 31 décembre 2016 et délibération sur ce rapport ;
6. Nomination des nouveaux membres du Bureau ;
7. Ratification des actes passés jusqu'à ce jour par le Président et le Bureau ;
8. Définition de l'activité de la Fondation pour l'exercice 2017 ;
9. Modification des statuts ;
10. Définition du calendrier des prochaines réunions du Conseil d'administration ;
11. Questions diverses.

Le Président a mis aux voix les propositions de décisions suivantes, conformément à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

Monsieur le Pr. de Bodt, Trésorier de la Fondation Partenariale, présente aux membres du Conseil d'administration son rapport sur la situation financière et les comptes de la Fondation Partenariale au 31 décembre 2015.

L'Assemblée générale prend acte du contenu de ce rapport et approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

Il est précisé que la perte de l'exercice s'élevant à (225 826) euros sera affectée au compte « Report à nouveau » s'élevant en conséquence à (225 826) euros.

La décision est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

Monsieur le Pr. Vandendriessche, Président de la Fondation Partenariale, présente aux Membres du Conseil d'administration le rapport moral sur les actions menées lors de l'exercice clos au 31 décembre 2015 conformément à l'article 12.1 des statuts.

L'Assemblée générale prend acte du contenu de ce rapport et l'approuve.

La décision est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION

Le Conseil d'administration donne quitus entier et sans réserves au Bureau pour toutes les actions de gestion accomplies pendant l'exercice social clos au 31 décembre 2015.

La décision est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION

Monsieur le Pr. de Bodt, Trésorier de la Fondation Partenariale, présente aux membres du Conseil d'administration son rapport sur la situation financière et les comptes de la Fondation Partenariale au 31 décembre 2016.

L'Assemblée générale prend acte du contenu de ce rapport et approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

Il est précisé que le bénéfice de l'exercice s'élevant à 225.826 euros sera affectée au compte « Report à nouveau » s'élevant en conséquence à 0 euros.

La décision est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

CINQUIEME RESOLUTION

Monsieur le Pr. Vandendriessche, Président de la Fondation Partenariale, présente aux Membres du Conseil d'administration le rapport moral sur les actions menées lors de l'exercice clos au 31 décembre 2016 conformément à l'article 12.1 des statuts.

L'Assemblée générale prend acte du contenu de ce rapport et l'approuve.

La décision est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

SIXIEME RESOLUTION

Le Conseil d'administration donne quitus entier et sans réserves au Bureau pour toutes les actions de gestion accomplies pendant l'exercice social clos au 31 décembre 2016.

La décision est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

SEPTIEME RESOLUTION

Le Président déclare qu'il a été conclu, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, une convention entrant dans le cadre des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce, dont copie figure en Annexe 1 des présentes.

Le Conseil d'administration, connaissance prise du rapport présenté par le Commissaire aux comptes sur cette convention conformément aux dispositions de l'article L.612-5 précité, approuve cette dernière. Il est précisé que conformément à l'article 12.1 des statuts, le vote est réalisé hors la présence de Monsieur le Pr. Vandendriessche.

La décision est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

HUITIEME RESOLUTION

Il est rappelé que les membres du Bureau ont été nommés par délibération du Conseil d'administration en date du 4 novembre 2015 et que conformément aux dispositions de l'article 13.1 des statuts de la Fondation Partenariale, la durée des mandats des membres du Bureau est d'un an, expirant à l'issue du Conseil d'administration statuant sur les comptes de l'exercice clos précédant.

Conformément aux articles 12 et 13.1 des statuts, le Conseil d'Administration décide de désigner en qualité de Président de la Fondation Partenariale et membre du Bureau du Conseil d'administration, à compter de ce jour et pour une période d'un an expirant à l'issue de la réunion du Conseil d'administration de la Fondation Partenariale appelé à statuer sur l'exercice clos au 31 décembre 2017 : **Xavier Vandendriessche, né le 14 octobre 1961 à Epinal, de nationalité française.**

Le Président de la Fondation exerce également les fonctions de Président du Conseil d'Administration de la Fondation Partenariale.

Monsieur le Pr. Vandendriessche exercera ses fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts de la Fondation Partenariale.

Monsieur le Pr. Vandendriessche déclare accepter les fonctions de Président de la Fondation partenariale et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi ou les règlements pour l'exercice de ces fonctions.

La décision est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

NEUVIEME RESOLUTION

Le Conseil d'Administration décide de désigner en qualité de Vice-Président de la Fondation Partenariale et membre du Bureau du Conseil d'administration, à compter de ce jour et pour une période d'un an expirant à l'issue de la réunion du Conseil d'administration de la Fondation Partenariale appelé à statuer sur l'exercice clos au 31 décembre 2017 : **Frédéric Motte, né le 31 juillet 1964 à Armentières (59), de nationalité française.**

Monsieur Motte exercera ses fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts de la Fondation Partenariale.

Monsieur Motte déclare accepter les fonctions de Vice-Président de la Fondation Partenariale et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi ou les règlements pour l'exercice de ces fonctions.

La décision est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

DIXIEME RESOLUTION

Le Conseil d'Administration décide de désigner en qualité de Trésorier de la Fondation Partenariale et membre du Bureau du Conseil d'administration, à compter de ce jour et pour une période d'un an expirant à l'issue de la réunion du Conseil d'administration de la Fondation Partenariale appelé à statuer sur l'exercice clos au 31 décembre 2017 : **Eric de Bodt, né le 28 janvier 1964 à Ixelles (Belgique), de nationalité belge.**

Monsieur de Bodt exercera ses fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts de la Fondation Partenariale.

Monsieur le Pr. de Bodt déclare accepter les fonctions de Trésorier de la Fondation Partenariale et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi ou les règlements pour l'exercice de ces fonctions.

La décision est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

ONZIEME RESOLUTION

Le Conseil d'Administration décide de désigner en qualité de Secrétaire Général de la Fondation Partenariale et membre du Bureau du Conseil d'administration, à compter de ce jour et pour une période d'un an expirant à l'issue de la réunion du Conseil d'administration de la Fondation Partenariale appelé à statuer sur l'exercice clos au 31 décembre 2017 : **Pierre-Marie Robert, né le 10 juillet 1957 à Cambrai, de nationalité française.**

Monsieur Robert exercera ses fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts de la Fondation Partenariale.

Monsieur Robert déclare accepter les fonctions de Secrétaire général de la Fondation Partenariale et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi ou les règlements pour l'exercice de ces fonctions.

La décision est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

DOUZIEME RESOLUTION

En raison du retard pris dans la tenue de la réunion du Conseil d'administration appelé à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015, il est proposé de procéder à une ratification des actes de gestion passés jusqu'à ce jour par le Président et le Bureau.

Le Conseil d'administration décide d'approuver les actes de gestion listés en Annexe 2 et donne quitus entier et sans réserve au Président et au Bureau de la Fondation Partenariale pour toutes les actions de gestion accomplies pendant la période susvisée.

La décision est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

TREIZIEME RESOLUTION

Au titre de l'exercice 2017, le Conseil d'administration décide d'affecter la somme de 500.000 € à la prise de participation ou à l'augmentation du capital de start-up ou spin off issues des travaux de recherche en biologie / santé menés au sein des laboratoires de l'Université de Lille.

La décision est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

QUATORZIEME RESOLUTION

Il est rappelé que conformément à l'article 11 des statuts de la Fondation Partenariale, le Conseil d'administration se réunit physiquement au moins deux fois par an. La prochaine séance du Conseil d'administration est ainsi fixée au vendredi 15 septembre, à 17h.

La décision est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

QUINZIEME RESOLUTION

Le Conseil d'Administration donne tous pouvoirs aux porteurs de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

La décision est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et le Secrétaire général.

Président
Xavier Vandendriessche

Secrétaire
Pierre-Marie Robert

Bon pour acceptation de fonctions de Président
Pr. Xavier Vandendriessche

Bon pour acceptation de fonctions de Vice-Président
Frédéric Motte

Bon pour acceptation de fonctions de Trésorier
Pr. Eric de Bodt

Bon pour acceptation de fonctions de Secrétaire Général
Pierre-Marie Robert

Annexes

- **Annexe 1** : convention entrant dans le cadre des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce ;
- **Annexe 2** : actes de gestion passés pendant la période courant du 30 juin 2016 à ce jour